



500
RUE SHERBROOKE

unité

Conseil central
du Montréal métropolitain
www.cmmm-csn.qc.ca



Septembre 2008
Volume 22, numéro 7



**3 syndicats
en conflit
pages 4 et 5**

**Semaine nationale
SST
pages 6 et 7**

**Semaine mondiale
du travail décent
page 10**

16h03

RUE SHERBROOKE!

Assemblée générale intercalaire

Au moment de mettre l'Unité sous presse, nous sommes à quelques heures de la tenue de la assemblée générale intercalaire du conseil central des 10 et 11 septembre. Nous vous rappelons donc les principaux thèmes prévus. Certaines modifications de dernière minute pourraient avoir eu lieu.

Au programme de la rentrée à l'assemblée générale intercalaire, les délégués ont reçu les syndicats en conflit. Dans un premier temps, les professionnel-les de l'hôtellerie du Sheraton Four Points et du Reine-Élisabeth accompagnés de Jean Lortie, président de la Fédération du commerce ont fait état de la situation dans les hôtels de Montréal. Ensuite les agents de sécurité de la Société des casinos en lock-out depuis le 27 août ont présenté leur conflit. Enfin, un représentant de l'organisme Culture Montréal est venu entretenir les délégués sur la lutte que les artistes comptent mener auprès du gouvernement Harper à la suite des coupures de subvention. De plus, les membres ont reçu monsieur Dominique Peschard, président de la Ligue des droits et libertés de la personne. Il a

présenté la campagne d'adhésion de la Ligue et il a invité les délégués à y participer.

Le lendemain, madame Lise Poulin, secrétaire générale de la CSN, ainsi que Josée Roy, adjointe au comité exécutif de la CSN, ont présenté le guide CSN pour l'intégration et le maintien en emploi des immigrantes et des immigrants et des personnes des communautés culturelles et des minorités visibles. Aussi, les délégués ont reçu un rapport sur la situation en Colombie en lien avec la répression syndicale qui y sévit. Enfin, les membres ont fait le débat sur les priorités 2008-2009.



L'exécutif du Conseil central du Montréal métropolitain

Capsule environnement

Semer, jardiner, composter

Bonne nouvelle!

Les résidents de Montréal, à l'exception de Ahuntsic et Verdun, profitent désormais à l'automne et au printemps d'une collecte de résidus verts, soit ceux provenant des jardins et potagers (branches, plantes, etc.), en plus de la collecte de feuilles mortes. Pour l'instant, les produits alimentaires en sont exclus, mais le virage compost semble engagé! Par contre, à Laval, à moins d'habiter à Ste-Rose ou dans certaines zones de Laval-des-Rapides et Chomedey, il faudra se contenter

de la collecte de feuilles mortes. Pour connaître les moments des collectes, les matières admises au compost et les contenants à utiliser (en général ce qui se distingue du sac à ordures vert), appelez le nouveau service d'information par arrondissement, le 311, à Montréal ou à Laval.

Nathalie Guay
Membre du comité environnement



Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe 92 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Nord du Québec.

www.ccm-m-csn.qc.ca

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

Année syndicale bien remplie

J'espère que malgré la température, vous avez passé de belles vacances et que vous en avez profité pour refaire vos forces, car tout nous indique que les prochains mois ne seront pas de tout repos. En effet, la prochaine année syndicale risque d'être bien remplie. La campagne de la santé va demeurer une priorité, surtout avec le départ du ministre Couillard. Cette nouvelle nous rappelle que le gouvernement est loin d'avoir mis au rancard ses intentions de poursuivre l'introduction du privé en santé. Aussi, 2009 sera la période de maraude pour le secteur public et celle de la construction. Ces deux événements risquent de drainer une bonne partie de notre énergie au cours de l'année. Le conseil central s'assurera d'être bien présent en soutien avec tous ses syndicats.

Sur le plan régional

Plusieurs dossiers retiendront notre attention, par exemple, la mise en opération du Pacte pour l'emploi ainsi que les questions d'intégration des immigrantes et immigrants. Les priorités définies par la CSN lors du prochain conseil confédéral nous mettrons également en action dans nos syndicats.

De plus, n'oublions pas que le 7 octobre prochain, nous serons tous conviés à participer à la première *Journée mondiale sur le travail décent*, événement lancé par la Confédération syndicale internationale (CSI), organisation dont la CSN fait partie.

Sur le plan politique

Des élections générales sont à prévoir tant au fédéral qu'au provincial. Au moment où vous lirez ce texte, nous serons en pleine campagne électorale fédérale. Ces élections ont été déclenchées par les conservateurs malgré l'adoption de leur propre loi fixant les élections à date fixe. Nous avons vu au cours de ce bref mandat du gouvernement Harper, le véritable visage de ce parti, qui est porteur d'idéologies de droite très proches des orientations du gouvernement Bush aux États-Unis. On n'a qu'à penser à la prolongation de l'envoi de troupes canadiennes

Par Gaétan Châteauneuf
du CCMM-CSN



en Afghanistan, son refus de respecter les accords de Kyoto, les coupures des subventions aux groupes de femmes qui sont en défense des droits ou encore, au dépôt du projet de loi C-484 qui vient remettre en question le droit à l'avortement. Enfin, les coupures de subvention dans le financement des organismes sans but lucratif, ainsi que dans le domaine de la culture, ont aussi engendré la colère des acteurs sociaux. Une vaste mobilisation du milieu artistique s'est tenue à la fin d'août.

Ce qui est le plus inquiétant, c'est que cette idéologie semble trouver preneur de plus en plus dans la population. Un sondage, publié dans *La Presse* du 27 août dernier, indiquait qu'au Québec le parti conservateur récoltait 31 % d'appui. Pour contrer cette vague conservatrice, les groupes des milieux communautaires, populaires, syndicaux et artistiques devront unir leur voix pour dénoncer les politiques véhiculées par ce parti et ainsi, inviter la population à ne pas l'appuyer. À l'assemblée générale d'octobre, nous aurons l'occasion de débattre des élections fédérales et d'adopter des orientations à la lumière de ce débat.

Au Québec, on peut aussi s'attendre à se retrouver en élections. En ce moment, la popularité du gouvernement Charest semble augmenter. En effet, les résultats d'un sondage paru dans *La Presse* du 27 août dernier démontrent que le gouvernement Charest atteint maintenant un taux de satisfaction de 61 %. Si la tendance se maintient, il y a fort à parier qu'il sera tenté d'aller en élection assez rapidement.

Comme vous pouvez le constater, les prochains mois seront bien occupés. Soyez assurés que nous ferons appels à vous pour la réussite de nos prochaines actions.

Bonne rentrée!

Les professionnel-les du Sheraton Four Points

La minute de plus

Le 22 août dernier, les 88 professionnel-les de l'hôtel Sheraton Four Points de Montréal étaient réunis en assemblée générale afin de faire état des négociations. Devant la lenteur des pourparlers, ils ont voté un mandat de moyens de pression. Les travailleuses et les travailleurs souhaitaient ainsi transmettre un message clair à l'employeur qui refusait de rencontrer le comité de négociation avant le 2 septembre. En réponse à l'assemblée générale, l'employeur a décrété un lock-out pour une période de 24 heures. Réunis en assemblée générale, le 25 août dernier, les membres du syndicat ont riposté en adoptant à 84 % le déclenchement de la grève générale illimitée.

Le litige

D'entrée de jeu, soulignons que les travailleurs du Sheraton Four Points sont, pour la première fois, dans le processus de la négociation coordonnée. Les membres souhaitent régler plusieurs problématiques liées à leur réalité locale, notamment toute la question entourant les services de restauration. Ils tiennent à ce qu'ils soient toujours offerts par des salarié-es de l'établissement. De plus, tout comme leurs collègues

des 40 autres hôtels, les salarié-es veulent obtenir les revendications portées par la plate-forme de la négociation du secteur.

Utilisation d'enfants comme briseurs de grève

Le 8 août dernier, la Commission des relations de travail (CRT) a dû intervenir afin d'ordonner au Sheraton Four Points de s'abstenir d'utiliser les services de briseurs de grève. Quatre d'entre eux ont d'ailleurs été identifiés comme étant des enfants au sens de la Loi sur les normes du travail. Deux jours plus tard, les enquêteurs de la CRT constataient que l'employeur, malgré l'ordonnance provisoire précédente, utilisait toujours les services de mineurs. Ces causes seront entendues sous peu.

Les salarié-es du Sheraton Four Points ont aussi droit à leur part de gâteau. Ils ont entamé une bataille afin d'obtenir l'équité et la juste reconnaissance de leur travail. Afin de leur permettre de tenir la minute de plus, vous pouvez les appuyer en prenant quelques minutes de votre temps pour aller voir les grévistes au 475 Sherbrooke ouest. À ce jour, c'est une vingtaine de règlements qui ont été conclus.



Les professionnel-les du Reine-Élizabeth

Une grève pour un traitement équitable

Les 600 professionnel-les du plus important hôtel du Québec, le Reine-Élizabeth, ont déclenché la grève générale illimitée le 28 août dernier. Un peu plus tôt en août, c'est dans une proportion de 84,4 % que les salarié-es avaient entériné, par scrutin secret, un mandat de moyens de pression pouvant aller jusqu'à l'exercice de la grève générale illimitée.

Soulignons que c'est la première grève dans l'histoire du syndicat. Les grévistes ont clairement affirmé qu'ils ne reprendront le travail que lorsqu'ils obtiendront un contrat de travail satisfaisant. Leurs demandes sont plus que réalistes. Tout comme leurs collègues des 40 autres hôtels qui sont dans le processus de négociation coordonnée, ils souhaitent obtenir les revendications portées par la plate-forme du secteur hôtelier. Ils ont aussi des revendications locales pour régler les problématiques auxquelles ils sont confrontés quotidiennement. Ils mènent une dure bataille pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

De vrais professionnel-les

À l'heure actuelle il n'y a pas de raison pour que les négociations n'avancent pas. Comment un hôtel 5 étoiles, comme le Reine-Élizabeth, peut-il se permettre de traiter ses salarié-es autrement que comme de vrais professionnel-les? Au Reine-Élizabeth, c'est plus de 1 040 chambres qui sont disponibles pour la clientèle, ce qui en fait le troisième hôtel en

importance au Canada. Les travailleurs du Reine-Élizabeth effectuent chaque jour leur travail avec une conscience professionnelle qui permet à l'hôtel de maintenir la qualité de son service ainsi que sa bonne réputation.

Soulignons qu'au moment de mettre sous presse, dans un rayon d'un peu moins d'un kilomètre, quatre hôtels aux standards similaires du Reine-Élizabeth ont conclu une entente de principe...

Les 600 grévistes du Reine-Élizabeth méritent eux aussi une juste reconnaissance de leur travail. Les hôteliers font chaque année des profits faramineux. L'entêtement patronal à ne pas prêter oreille aux revendications des salarié-es pourrait lui coûter très cher en terme de réputation. Soyons solidaire avec les 600 travailleurs du Reine-Élizabeth ●



Les agents de sécurité du Casino de Montréal

Conflit de travail : un horaire, une vie



Il y a plusieurs mois les membres des syndicats de la Société des casinos du Québec, à Montréal, Gatineau et Charlevoix unissaient leur voix autour d'un projet de convention collective regroupé notamment sur les clauses à incidences monétaires ainsi que sur la durée de la convention.

Au début août, nous vous annoncions par communiqué, après une ronde de négociation intensive, que les membres des syndicats des trois casinos avaient conclu une entente de principe sur le régime de retraite, l'assurance collective, les primes, les salaires et la durée de la convention collective. L'objectif qu'ils s'étaient fixé, soit d'octroyer les mêmes conditions de travail à l'ensemble des syndiqué-es des trois casinos fut atteint. Dans les jours qui ont suivi, le comité de négociation a présenté l'entente de principe aux membres. Soulignons que quelques jours avant la ronde intensive de négociation, pour la première fois dans l'histoire de ces syndicats, un mandat de grève générale avait été obtenu dans chacun des établissements.

Rejet de l'entente de principe

Le 17 août, en assemblée générale, les agents de sécurité du Casino de Montréal ont rejeté l'entente de principe proposée. Le rejet de cette entente s'est fait sur les reculs que la direction souhaitait apporter à l'horaire de travail. Au même moment, ils ont mandaté leur comité de négociation pour débiter une phase intensive de négociation. Lors de cette même assemblée, les membres de l'unité Sécurité ont voté à 94,3 % pour le déclenchement d'une grève générale illimitée au plus tard le 29 août, advenant la non-progression des pourparlers.

La phase de négociation était à peine entamée que le comité a dû faire face à une fin de non-recevoir de la part de l'employeur. Ce dernier maintenait sa proposition initiale, et ce, même si les membres de l'unité Sécurité avaient au préalable rejeté l'entente de principe sur le recul des modifications de l'horaire de travail.

Lock-out

À la suite d'une occupation de 4 heures 15 minutes, la direction du casino a décrété un lock-out pour les 200 travailleuses et tra-

« Il m'apparaît pas possible d'inventer une nouvelle approche de résolution des conflits de travail sans un bon rapport de force. Dans ce métier il ne suffit pas d'avoir raison, encore faut-il avoir la force d'avoir raison »

Marcel Pepin, 51^e congrès des Relations Industrielles, université Laval 7 mai 1996.

vailleurs de l'unité de Sécurité le 27 août dernier. Malgré les explications et les arguments du syndicat, ce dernier se questionne sur l'entêtement de l'employeur à vouloir modifier les horaires de travail qui fonctionnent depuis neuf ans. Précisons que ce sont les agents de sécurité formés qui ont la responsabilité des interventions auprès des clients turbulents. Ils reconnaissent les clients auto-exclus, forment la brigade d'incendie et filtrent l'ac-

cès d'entrée aux mineurs et aux indésirables. Ainsi, en maintenant le lock-out, l'employeur continue de mettre en péril la sécurité de la clientèle, pour une revendication qui porte sur une façon de faire bien établie depuis plusieurs années. Au moment de mettre sous presse, aucune avancée significative n'avait eu lieu.

Appuyons la lutte des agents de sécurité du Casino de Montréal qui doivent composer avec un employeur entêté. Solidarité!



Semaine nationale de la santé sécurité au travail

C'est du 19 au 25 octobre que se tiendra la *Semaine nationale de la santé sécurité au travail CSN*. L'objectif de cet événement est toujours le même : sensibiliser les travailleuses et travailleurs aux accidents du travail et maladies professionnelles et insister sur les actions de prévention pour qu'ils puissent travailler et vivre en santé. Au Québec, 207 travailleuses et travailleurs ont perdu la vie dans le cadre de leur travail en 2007. Nous avons rencontré quatre responsables de syndicat en santé sécurité afin de connaître les activités qui seront tenues pendant la *Semaine nationale de la santé sécurité au travail*.

Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ

Nous avons rencontré Benoît Malenfant, responsable de la santé sécurité. Voici ce qu'il avait à nous dire : « Pour notre part, ce que nous prévoyons faire pour la semaine nationale est de la sensibilisation par le biais de notre site Internet, notre journal syndical et l'envoi d'un communiqué auprès de nos membres pour souligner l'événement. Notre réalité syndicale est assez particulière. Nous sommes un syndicat de 4 800 membres répartis dans 415 succursales à travers le Québec et avec deux bureaux administratifs, un à Montréal et l'autre à Québec. Dans ce contexte, il est assez difficile par exemple de faire une tournée des succursales à l'intérieur d'une seule semaine. Par contre, notre syndicat s'est doté d'un respon-

sable à la prévention, monsieur Sylvain Rochon. Tout au cours de l'année, notre responsable se déplace dans différentes succursales ciblées et trouve des solutions pour prévenir les accidents de travail. De plus, nous sommes actuellement en démarche de partenariat avec l'employeur pour remettre en fonction notre comité de santé sécurité, et ce, avec l'aide d'un consultant externe. L'objectif de cette démarche est de remettre sur les rails le comité paritaire afin que tous les acteurs assimilent bien leur rôle. On peut sentir depuis quelques mois une certaine volonté de l'employeur à vouloir travailler dans ce sens. Le dossier santé sécurité pour les syndicats et les employeurs est un dossier qui devrait, à mon avis, être prioritaire, tout le monde a le droit de travailler en santé et surtout de le demeurer. »

Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Nous avons rencontré monsieur Michel Laliberté vice-président santé sécurité. Voici ce qu'il avait à nous dire : « Cette année, le comité santé sécurité a décidé de reprendre un canevas similaire à celui de l'an passé pour souligner la *Semaine nationale de la santé sécurité au travail*. Pendant toute la semaine, le comité syndical invite ses 2 000 membres à participer à différentes activités. Nous allons tenir un kiosque toute la semaine, dans les deux sites, pour informer les membres et répondre à leurs questions. De plus, il y aura distribution aux membres de tracts d'information soulignant les « bons coups » en prévention du syndicat au cours de la dernière année. Nous invitons aussi les membres à participer à « la roue de la santé sécurité ». Cette activité nous permet de sensibiliser nos membres : ils doivent tourner la roue et tenter de répondre aux différentes questions sur divers sujets. Habituellement, cette activité trouve de nombreux preneurs. Également pour le secteur bureau, nous réitérons notre questionnaire sur les troubles musculo-squelettiques au travail inspiré d'un questionnaire présenté au colloque de la FSSS en avril dernier. Ce questionnaire est remis de main en main aux travailleuses et travailleurs du secteur bureau. Ils sont ensuite récupérés et nous nous assurons de faire le suivi auprès des répondants pour leur donner les bonnes réponses et les explications pour qu'ils puissent corriger leur poste de travail ou pour adopter des micro-pauses. Pour chacune des activités, nous



Le comité santé sécurité du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont

remettons aux participants des prix de participation. À la fin de la semaine, le tirage d'un panier santé, écologique et équitable est fait parmi tous les participants. Pendant cette semaine-là ça bouge! Enfin, je suis d'avis que la santé sécurité doit avoir une place de choix dans un syndicat et que tout le travail entourant ce volet ne peut se faire sans l'appui, l'aide et la collaboration d'un comité en santé sécurité au travail. Au syndicat, nous sommes six personnes qui nous occupons de ce volet et je suis très heureux de pouvoir travailler avec cette équipe de militantes et militants. Longue vie à la prévention et à la santé sécurité au travail. »



Alain Ouimet, responsable santé sécurité au travail.

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - section Unité générale

Nous avons rencontré monsieur Alain Ouimet, vice-président santé sécurité. Il assume également la co-présidence au comité paritaire et responsable du CASS au CCMM. Il nous mentionne que

dans le cadre de la *Semaine nationale de Santé sécurité au travail*, il est prévu par le syndicat : « La tenue d'un kiosque d'information pendant toute la semaine sur les conditions de travail pour les travailleuses et travailleurs de nuit. L'an passé, nous avons fait aussi un kiosque d'information, mais sur les troubles musculo-squelettiques, étant donné que ce sont les accidents de travail les plus fréquents auxquels nous sommes confrontés. Par contre cette année, nous souhaitons, avec la collaboration de l'employeur, informer et sensibiliser les membres aux inconvénients que peut comporter le travail de nuit. Ainsi, nous leur transmettrons des informations pertinentes pour bien

Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôpital Sacré-coeur

Nous avons rencontré monsieur Yvon Roy, vice-président en santé sécurité. Le syndicat représente plus de 1 600 travailleuses et travailleurs du réseau des catégories 2 et 3. « Pour souligner la *Semaine nationale en santé sécurité au travail* cette année, nous mettrons l'accent sur « le bien-être au travail ». Au fil du temps, nous avons pu observer que c'est près de 40 % des absences en maladie qui sont reliées à des maladies psychologiques et cette donnée ne cesse de s'accroître. Nous allons installer au cours de la semaine un kiosque d'information sur ce sujet afin de sensibiliser les travailleurs. Les sujets que nous aborderons avec eux sont : le plaisir au travail, l'accomplissement de soi, l'épanouissement au travail, la reconnaissance, la valorisation, l'implication, la conciliation famille et travail, etc. De plus, nous remettrons de la documentation aux participants afin de parfaire leur connaissance et réflexion. Comme moyen de sensibilisation, toujours sur le même



Yvon Roy, responsable santé sécurité au travail.

thème, nous effectuerons des sondages auprès des membres pour être encore mieux outillés envers les problématiques soulevées. Il y aura également des affiches de sensibilisation pendant toute la semaine. Aussi, nous souhaitons recevoir à l'hôpital un conférencier qui va venir nous entretenir sur le harcèlement au travail et tenter de le démystifier. Pendant toute la semaine, ces activités vont se faire de façon paritaire avec l'employeur. Je tiens à mentionner que, comme syndicat, nous effectuons tout au long de l'année des cliniques de santé sécurité au travail. Par exemple, à l'automne nous avons toujours une clinique d'information sur les mesures de sécurité contre l'influenza pour

gérer le travail de nuit telles que : comment bien s'alimenter, quel est l'éclairage adéquat, l'importance du port de verres fumés à la sortie du travail pour ne pas stimuler le métabolisme qui entre en période sommeil, etc. Par la tenue de ce kiosque d'information, nous souhaitons démystifier les mauvaises habitudes que les travailleurs développent au cours des années de travail. De plus, nous produirons pendant la semaine un article dans notre journal syndical pour continuer de sensibiliser les travailleurs à la prévention. Notre comité de santé sécurité est composé de cinq personnes qui travaillent très fort pour prévenir les accidents de travail. À ce titre, nous avons pu observer une cer-

taine baisse de nos réclamations en santé sécurité depuis l'automne 2007. L'employeur a fait appel à une nouvelle technologie au niveau des machines à sous et il y a eu moins de manipulations de monnaie ce qui a, à mon avis, contribué à la baisse des accidents. Pour moi, la santé sécurité dans un syndicat c'est très important. On se rend compte que les travailleurs sont mal informés, s'en préoccupent peu et font même du déni face aux problèmes rencontrés. Donc, il faut prendre le tremplin de sensibilisation que nous offre la semaine nationale pour informer, sensibiliser et amener les travailleurs à faire une réflexion en matière de santé sécurité au travail. Tout le monde y gagne. »

prévenir les épidémies étant donné notre travail auprès des patients. En plus, à l'hiver, nous prévoyons faire un kiosque d'information sur l'ergonomie pour sensibiliser nos travailleurs aux maux de dos. Nous comptons illustrer les mauvaises torsions lombaires que nous pouvons faire lorsque, par exemple, nous pelletons

de la neige. Je suis d'avis que la prévention en santé sécurité au travail c'est essentiel autant pour le syndicat que pour l'employeur. Nous sommes tous gagnants de rechercher des solutions pour accroître le bien-être des travailleurs afin qu'ils oeuvrent dans un milieu sain, exempt d'accident et de maladie professionnelle. »

Invitation au 30^e

Il y a 30 ans au conseil central, les membres se dotaient d'un Comité d'Action Santé Sécurité (CASS). Cette année, dans le cadre de la *Semaine nationale en santé sécurité au travail CSN*, le CASS invite les responsables en santé sécurité au travail à participer à un 5 à 7, le 15 octobre prochain, pour annoncer la semaine nationale et aussi souligner le **30^e anniversaire du comité**.

Lors de cette rencontre, les responsables en santé sécurité au travail auront la chance de partager leurs préoccupations et réalités quotidiennes en matière de santé sécurité et prévention. Ils pourront également partager sur les différentes activités qui seront tenues dans leur établissement pour la semaine nationale. De plus, en matière de prévention, le harcèlement psychologique sera au cœur des débats. À ce sujet, le comité prévoit au printemps prochain organiser un colloque pour souligner le 5^e anniversaire des modifications apportées à la Loi sur les normes du travail en matière d'harcèlement psychologique. C'est à suivre.



Le comité santé sécurité au travail du Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ.

On nous prend pour des valises!

La population apprenait le 18 août dernier, que l'ex-ministre de la Santé Philippe Couillard s'associait à la firme Persistence Capital Partners (PCP), une clinique privée du domaine de la santé. Ce geste a soulevé grandement l'indignation de plusieurs acteurs de la société.

Rappelons que c'est sous la gouvernance de l'ex-ministre de la Santé que la loi 33 en réponse à l'arrêt Chaoulli a été adoptée. Chaoulli réclamait l'autorisation de pratiquer un certain nombre d'interventions médicales dans un système de santé privé. La loi 33 a permis l'ouverture à trois chirur-

gies soit les opérations de la hanche, des cataractes et du genou, le tout remboursable par des assurances privées. De plus, avant de quitter son poste de ministre de la Santé, Couillard a autorisé deux décrets favorisant les cliniques de santé privées. Ces deux décrets ont eu comme impact d'augmenter le nombre de chirurgies pouvant être pratiquées au privé tout en réduisant le coût du permis d'exploitation pour les investisseurs. Cependant, ce dernier continue d'affirmer qu'il n'a pas eu de « contact officiel » avec la firme PCP pendant qu'il était dans ses fonctions de ministre de

la Santé et que leur association ne s'est confirmée que six jours après sa démission!

Dans la suite des événements, le président du conseil central a fait parvenir aux médias une lettre ouverte dénonçant la situation. Il y a remis en question les véritables intérêts de l'ex-ministre : le public ou le privé? De l'avis du conseil central, une enquête par l'Assemblée nationale doit être menée sur les agissements de l'ex-ministre. A-t-il violé la loi sur les activités de lobbying? Comme citoyennes et citoyens, nous sommes en droit de poser la question et, surtout, d'obtenir des réponses, n'en dé-

plaie à l'ex-ministre.

En terminant, le passage de Couillard au secteur privé vient encore plus justifier et appuyer la « Déclaration de Montréal » signée par une trentaine de personnalités oeuvrant dans le domaine médical, en faveur du maintien d'un système public de santé, gratuit et accessible. Le conseil central vous invite à vous rendre à l'adresse Internet <http://www.mqrp.qc.ca> pour signer cette déclaration. Le public, c'est la santé pour tout le monde!



Sacré-coeur au coeur de la tourmente



L'hôpital Sacré-Coeur, le 8 août 2007, les médias annonçaient le début d'une démarche de collaboration entre l'hôpital Sacré-Coeur et la clinique médicale Rockland MD pour le transfert des chirurgies d'un jour. Une bataille sans relâche a pris alors naissance. Dans les mois qui ont suivi, l'hôpital Sacré-Coeur et Rockland MD ont signé un contrat de service prévoyant que l'hôpital prête ses chirurgiens. Par contre, elle devait assumer les soins pré et post-opératoire puisqu'en cas de situation d'urgence, la clinique Rockland MD n'était pas équipée pour y faire face. Ce contrat de service représentait des coûts faramineux, soit plus de 9 000 \$ par jour.

Avec l'arrêt Chaoulli et la création de la clinique Rockland MD, l'hôpital Sacré-Coeur de Montréal a été plus que sollicité dans le cadre de la privatisation des soins de santé. Au grand désespoir des travailleuses et travailleurs de

nautaires, des groupes de médecins qui luttent pour la sauvegarde d'un régime de santé public et accessible à tous. D'ailleurs, plus de 250 personnes ont participé à la manifestation du 9 juin dernier pour démontrer leur colère face au triste 3^e anniversaire de l'adoption de l'arrêt Chaoulli. Lors de cet événement, les représentants de la Coalition Santé ont rappelé que jusqu'à présent le système de santé privé a créé beaucoup plus de problèmes que le système public actuel. Les problèmes reliés aux listes d'attente et aux pénuries de la main-d'oeuvre n'ont fait que s'accroître.

Pour l'hôpital Sacré-Coeur, le contrat de service avec Rockland MD a pris fin « juridiquement » le 7 septembre. Les syndicats de l'hôpital se disent très inquiets des suites, d'autant plus que les rumeurs circulent à l'effet qu'il

pourrait y avoir une extension de l'entente entre les deux établissements de cinq années supplémentaires. Quels avantages Sacré-Coeur aurait à confier d'autres chirurgies à la clinique Rockland MD? L'adoption des deux décrets de l'ex-ministre de la Santé n'a fait qu'augmenter les inquiétudes. La crainte du Syndicat des professionnels en soins infirmier et cardio-respiratoire est que l'ensemble des chirurgies de moins d'un jour se retrouve à la clinique Rockland MD et que davantage de personnel médicale soit soutiré du système public. Si la première bataille a ralenti les ardeurs des autres hôpitaux à se tourner vers le privé, sans être alarmiste, avec l'expérience de Sacré-Coeur, les prochaines années risquent d'être critiques. Il faut être plus que vigilant et contrer le démantèlement du système public ●

Pour les jeunes féministes

Toujours rebelles est le thème du prochain rassemblement pancanadien pour les jeunes féministes qui aura lieu les 11-12-13 octobre prochain, à l'Université du Québec à Montréal. Ce rassemblement s'adresse à toutes les jeunes femmes féministes entre 14 et 35 ans à travers le Canada qui souhaitent discuter et débattre de la place du féminisme en 2008.

Un rassemblement similaire a eu lieu en 2003 et la montée fulgurante des idéologies néolibérales, réactionnaires et autoritaires a largement motivé le comité organisateur à reprendre l'événement. Ce rassemblement a pour objectif, entre autres, de permettre une réflexion et un débat sur les différents enjeux sociétaux qui pointent à l'horizon. Quels sont les enjeux féministes

en 2008, les priorités, les luttes passées et à venir? Ce grand rassemblement permettra aux féministes de solidariser leurs liens et renforcer le mouvement féministe au Québec et au Canada.

Des femmes de divers horizons politiques et identitaires, de différentes régions, cultures, langues, intéressées de près ou de loin au mouvement féministe sont grandement attendues lors de ce rassemblement. Soulignons que le conseil central, sous la responsabilité de Véronique De Sève, fait partie du comité organisateur de ce grand rassemblement. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet à l'adresse suivante : www.rebelles2008.org ou contacter Véronique au 514 598-2321. Une participation significative est de



mise pour poursuivre et solidifier les luttes menées par le mouvement féministe ●

Délégation belge en visite à la CSN

Des membres de l'exécutif du Conseil central du Montréal métropolitain recevaient le 18 août dernier, une délégation de sept dirigeantes et dirigeants syndicaux de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) en visite à la CSN. Le conseil central a profité de l'occasion pour échanger avec les participantes et participants sur le syndicalisme. Il a profité de leur visite pour présenter la structure du conseil central, sa composition ainsi que ses deux champs d'intervention : la mobilisation et l'action politique.

Ce qui a agréablement surpris la délégation belge c'est l'implication du conseil central et de ses syndicats dans différentes actions politiques. À cet effet, nous les avons informés de la réussite de la campagne d'éducation politique qui a été menée par la CSN sur le commerce équitable, ainsi que les moyens entrepris par

le conseil central dans le domaine du développement durable.

Les belges ont été plutôt étonnés car, selon eux, les syndicats en général sont davantage intéressés par le quotidien telles la négociation et l'application de convention et laissent trop souvent tomber les actions politiques. Plusieurs discussions ont eu lieu, notamment au niveau des moyens utilisés pour sensibiliser la couche militante afin d'être un acteur de changement pour la société.

Nous avons aussi pu constater la différence quant à la syndicalisation dans chacun de nos pays. En Belgique, l'adhésion à un syndicat se fait sur une base individuelle sans majorité absolue. Dans une entreprise, les membres peuvent être syndiqués à différents syndicats, et ce, pour un même corps d'emploi. L'une des particularités qui a intéressé les partici-



De gauche à droite: Ivan Bujold, Priscilla Bittar, Gaétan Châteauneuf, Manon Perron, Jacques Létourneau, Caroline Coopers, Daniel Van Daele, Annick Thyry, Anne Demelenne, Jean-Claude Vandermeeren, Eddy Van Lancker, Philippe Van Muylder.

pants du conseil central est la question entourant l'assurance emploi. Chez nos amis Belges, la distribution des chèques d'assurance emploi est effectuée par les centrales syndicales. Cette pratique explique peut-être le taux de syndicalisation en Belgique qui frise les 67 %, contrairement à la France où il est d'environ 8 %. Cet échange a permis aux participants d'en apprendre un peu plus et ce fut très enrichissant pour la réflexion syndicale ●



Une première *Journée mondiale pour le travail décent* est organisée le 7 octobre prochain. Tous les syndicats et organisations oeuvrant pour le travail décent à travers le continent sont invités à y participer. C'est la Confédération syndicale internationale (CSI), où siège la CSN, qui est à l'origine de cet événement mondial. C'est un rendez-vous important pour l'ensemble des acteurs de changements sociaux.

Comment pouvons-nous définir le travail décent? C'est l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en 1999, qui fut à l'origine de l'introduction du concept du travail décent. « *Le travail décent, tel que défini par l'OIT et approuvé par la communauté internationale, est la possibilité pour chaque femme et chaque homme d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Il regroupe divers éléments : la possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré; la sécurité au travail et la protection sociale pour les travailleurs et leur famille; l'amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale; la liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise de décisions qui influent sur leur vie; l'égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes.* » (référence <http://www.wddw.org>)

Pour souligner cette journée, le comité organisateur propose trois grands thèmes généraux soit: le droit au travail, la solidarité et l'éradication de la pauvreté et des inégalités, ainsi que plusieurs sous-thèmes.

À titre d'exemple, le thème le droit au travail abordera des sujets tels que : l'accès libre au droit à la syndicalisation, l'abolition du travail des enfants, la reconnaissance à la négociation, le droit de travailler dans un milieu sécuritaire et sain. Chaque organisation participante doit mettre en place ses propres activités. Ces dernières peuvent prendre la forme de manifestations, de séminaires, de conférences de presse, d'activités électroniques.



À cet effet, la CSN lancera au conseil confédéral la campagne pour la *Journée mondiale du travail décent*. Elle invitera l'ensemble des régions du Québec à tenir des activités, et ce, en lien avec leur réalité régionale. Ces dernières auront le choix des thématiques abordées et ces activités pourront se faire en alliance avec des groupes d'appuis. La CSN souhaite qu'un accent particulier soit mis sur la situation des femmes. En ce moment, le conseil central est en réflexion sur l'organisation des activités en lien avec la *Journée mondiale du travail décent*. Rappelons que lors du 62^e congrès de la CSN les congressistes ont pris l'engagement devant le secrétaire général de la CSI, Guy Ryder de participer à la journée mondiale. L'objectif de cette journée est d'organiser le plus d'activités de visibilité et de sensibilisation.



Le travail est le meilleur outil pour lutter contre la pauvreté. Chaque femme et chaque homme devraient avoir accès à un travail décent afin de lui permettre de mener une vie digne et de satisfaire ses besoins vitaux. Il est absolument nécessaire que les gouvernements soient interpellés et qu'ils mettent davantage d'énergie pour la création d'emplois décents pour tous. Soulignons haut et fort la *Journée mondiale pour un travail décent* ●



solidarité internationale

La faim dans le monde

La montée fulgurante des prix

La facture d'épicerie a beaucoup augmenté depuis un an. Le prix du pétrole a eu des impacts directs, rapides et inattendus sur toute la chaîne des intrants pour la production alimentaire. Les céréales ont été les plus durement touchées, parce qu'elles ont été utilisées pour remplacer le pétrole par des biocarburants.

Dans les pays développés, on ne s'en tire pas trop mal, le panier d'épicerie représentant généralement un pourcentage moindre du salaire. Il en est tout autrement là où se retrouvent les moins biens nantis de

la planète. En effet, en Haïti, le pays le plus pauvre de l'hémisphère, des émeutes de la faim ont semé l'émoi en avril dernier lorsque le prix du sac de riz est passé de 35 à 70 \$. Ces émeutes ont même causé la mort d'une dizaine de personnes et fait une centaine de blessés. Par conséquent, le premier ministre Jacques-Édouard a dû quitter son poste à la suite de diverses pressions du Sénat et de la population. Au même moment, dans 35 autres pays, des émeutes de la faim similaires éclataient. L'onde de choc de ce mouvement se répercute jusqu'en

Inde où des millions d'employés des aéroports, gares et banques sont sortis en grève le 25 août dernier pour protester contre l'inflation. Cette dernière a atteint un taux de 12,4 %, un record depuis 1995, dopée par la flambée mondiale des prix du pétrole et de l'alimentation.

Selon le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, monsieur Jacques Diouf : « Les pays pauvres subissent de plein fouet les graves conséquences de la flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie ». Selon cette orga-

nisation, l'explosion des prix a fait augmenter de quelque 50 millions le nombre de personnes souffrant de la faim en 2007.

La planète perd chaque année 5 à 10 millions d'hectares de terres cultivables dû à la grave dégradation des sols, à laquelle s'ajoute la conversion de terres nourricières en terre dédiées à la culture de denrées transformables en énergie. Et la population mondiale continue de croître...

Pierre Bibeau
comité solidarité internationale



Situation du Darfour

Il faut que ça cesse

Génocide: Destruction délibérée et systématique de l'ensemble ou d'une partie d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux. (Définition de l'Office québécois de la langue française).

Tout était relativement calme quand un groupe de « janjawid », les diables à cheval, en uniforme de l'armée soudanaise, a attaqué plusieurs villages du Darfour au Soudan. En l'espace de quelques heures, ils ont tué des hommes, brûlé les maisons et les récoltes, empoisonné les puits d'eau, violé femmes et enfants. Cette région, équivalente à la superficie de la France, est plongée dans cet état de guerre depuis 2003. La population est plongée dans un état d'horreur dû aux massacres, à la famine et à l'exode. La commission d'enquête de l'Organisation des Nations Unies

(ONU) a qualifié la situation de crime contre l'humanité et la considère aussi grave qu'un génocide. Elle affirme que les criminels, le gouvernement soudanais et les milices janjawid (52 personnes identifiées) devront être jugés par la Cour pénale internationale (CPI).

À cet effet, le 14 juillet dernier, la CPI émettait pour la première fois dans son histoire un mandat d'arrestation pour crime de guerre, crime contre l'humanité et génocide contre un président d'État toujours en fonction : Omar Al-Bashir. En réponse à la cour, ce dernier a menacé de perpétrer encore plus d'actes de terreur envers les habitants du Darfour et les représentants des Nations Unies. Plusieurs acteurs de la communauté internationale, dont la Chine, se sont permis de critiquer ce mandat d'arrestation car, disons-

le, ils sont des partenaires économiques du Soudan pour les armes et le pétrole. Toutefois, Al-Bashir sait que la situation peut basculer rapidement advenant que plusieurs gouvernements décident d'appuyer la CPI. En arrêtant Al-Bashir, l'espoir de mettre fin à la situation tragique du Darfour devient possible ●

- À la fin 2005, les Nations Unies évaluent la situation du Darfour :
- 200 000 morts de maladie et malnutrition
 - 50 000 personnes tuées par armes à feu, armes blanches ou brûlées vives
 - 3 millions de personnes déplacées
 - 200 000 réfugiés
 - Innombrables viols
 - 10 000 morts de plus par mois....



Les photos ont été prises sur le site Internet de Médecins sans frontières. <http://www.msf.ca>



LEUR PROBLÈME
C'EST MON PROBLÈME

SEMAINE
NATIONALE

DE LA SANTÉ ET
DE LA SÉCURITÉ
AU TRAVAIL

19 au 25 octobre
2008

LA PRÉVENTION, JE L'AI À CŒUR

